

QUE FAIRE EN TANT QUE KINÉSITHÉRAPEUTE FACE À UN CAS POSSIBLE DE COVID-19 ?

Version du 13 mars 2020

1. DÉFINITION: CAS POSSIBLE

Un cas possible de COVID-19 est une personne chez laquelle des symptômes d'infection aiguë des voies respiratoires inférieures ou supérieures :

- apparaissent

ou

- s'aggravent lorsque le patient a des symptômes respiratoires chroniques.

2. PREMIÈRE LIGNE

Un patient qui est un cas possible doit laisser son kinésithérapeute contacter son médecin par téléphone. Le médecin généraliste, en fonction de l'anamnèse téléphonique, décide :

Si le patient **PRÉSENTE DES SYMPTÔMES LÉGERS** : le patient est mis en isolement à la maison jusqu'à disparition des symptômes.

- Le médecin demande au patient s'il a été **en contact étroit**¹ avec un professionnel de santé depuis la veille des premiers symptômes. Si tel est le cas, le patient en informe cette personne.
- Le patient reçoit les recommandations d'hygiène pour éviter la dispersion du virus dans son lieu de vie (voir annexe).

Pour la prise en charge des contacts étroits : [voir les directives spécifiques](#).

Si le patient **PRÉSENTE DES SYMPTÔMES SÉVÈRES** avec un risque élevé que le patient doive être hospitalisé : le patient est envoyé à l'hôpital.

- Le médecin généraliste prévient les ambulanciers et l'hôpital de l'arrivée d'un patient « COVID-19 possible avec situation clinique préoccupante ».

Si votre patient est **un professionnel de santé appartenant aux groupes suivants** : médecins, infirmières, personnel dans une maison de repos en contact avec les résidents et paramédicaux **en contact avec des personnes à risque**² (ex. : ambulanciers, kiné respi, ...) :

¹ Un contact étroit est un contact familial (cohabitant) ou équivalent ; ou un contact de soins avec une action produisant des aérosols.

² Les groupes à risque sont les patients avec :

- Pathologie chronique sévère du cœur, poumon, rein
- Diabète
- Immunosuppression, hémopathie maligne et néoplasie active
- Adulte de plus de 65 ans

- prélèvement d'un échantillon pour le diagnostic de COVID-19, à l'hôpital (pour le personnel hospitalier) ou par le médecin généraliste s'il possède le matériel de protection et de prélèvement ;
- en attendant le résultat, isolement à domicile ;
- si le résultat est positif (cas confirmé) : isoler le patient pendant au moins 7 jours, ou plus, jusqu'à la disparition des symptômes ;

Pour la prise en charge des contacts étroits : [voir les directives spécifiques](#).

Avant toute chose, il faut de préférence éviter qu'une personne infectée ou potentiellement infectée vienne à votre cabinet. En cas de doute, voici quelques recommandations :

- Si possible, donnez un masque chirurgical ou un mouchoir à votre patient et/ou restez distant d'au moins 1,5 mètre
- Portez des protections telles que des gants, un tablier et des lunettes de protection.
- Remplacez vos gants et votre tablier, désinfectez vos lunettes de protection après chaque séance
- Si possible, placez votre patient dans une pièce isolée
- Répétez à votre patient les directives du gouvernement et informez-le au mieux quant aux mesures d'hygiène à respecter pour éviter d'infecter d'autres personnes
- Aérez la pièce durant minimum 30 minutes après le départ de votre patient puis nettoyez et désinfectez-la avec de l'eau de javel (10 ml d'eau de javel dans 1 litre d'eau)
- Désinfectez le matériel médical qui a été en contact avec le patient
- Désinfectez les surfaces (table, poignées de porte, bureau...) avec de l'alcool à 70-85%

N.B.: dans les procédures précédentes, **les femmes enceintes et les enfants de moins de 6 mois** étaient répertoriés comme groupe à risque. Compte tenu de l'évolution des connaissances sur le COVID-19, ceux-ci ne sont actuellement plus considérés comme tel.

3. MESURES DE PROTECTION AU CABINET

En tant que kinésithérapeute, vous entrez en contact physique avec vos patients pendant les traitements. Appliquez donc les mesures suivantes :

- Affichez distinctement dans votre cabinet les mesures préventives à respecter
- Signalez que les patients symptomatiques doivent rester à domicile et contacter leur médecin généraliste par téléphone
- Demandez à vos patients d'apporter leur propre serviette en fonction de leur traitement
- Portez des vêtements de protection et lavez-les 2x/semaine à 60°. En cas de contact avec un patient symptomatique, changez de vêtements
- Le port d'un masque buccal n'a aucune valeur ajoutée chez les personnes en bonne santé
- Donnez un masque chirurgical au patient (le virus se transmet par gouttelettes sur +/- 1,5 m et ne reste pas en suspension dans l'air).
- Portez un masque chirurgical³ et des gants si vous examinez le patient.

³ Peut être porté dans des conditions épidémiques pendant 8 heures (cf. avis du Conseil Supérieur de la Santé 2020).

- Lavez-vous les mains après la consultation avec du savon ou une solution hydroalcoolique et après avoir toussé ou éternué
- Utilisez des serviettes en papier pour vous sécher les mains
- Fournissez du gel hydroalcoolique à vos patients pour qu'ils se désinfectent les mains avant et après la séance ou assurez-vous qu'ils se lavent bien les mains
- Lorsque vous toussiez ou éternuez, utilisez des mouchoirs à usage unique et jetez-les immédiatement dans une poubelle fermée
- Rappelez à vos patients les mesures d'hygiène de base
- Invitez vos patients à limiter au maximum les transports en commun et à éviter les lieux publics
- Invitez vos patients à désinfecter régulièrement les objets du quotidien (GSM, clés, volant...)
- Encouragez vos patients à payer par voie électronique et désinfectez régulièrement votre terminal de paiement
- Limitez le nombre de patients qui se trouvent simultanément dans votre salle d'attente/cabinet
- Planifiez vos rendez-vous avec suffisamment d'écart afin de limiter les contacts entre les patients
- Évitez de mélanger les patients présentant un profil à risque
- Essayez de travailler en tête-à-tête autant que possible
- Désinfectez le matériel médical qui a été en contact avec le patient.
- Désinfectez les surfaces (table d'examen, poignée de portes, table...) avec le désinfectant que vous utilisez habituellement (le coronavirus est sensible à tous les désinfectants).
- Aérez votre cabinet durant au moins 30 minutes 2x/jour

4. MESURES POUR LE KINÉSITHÉRAPEUTE

Comme toute personne, le kinésithérapeute peut aussi contracter la maladie. En tout temps, il accorde une attention particulière aux mesures d'hygiène générales et est attentif à l'apparition de symptômes d'infection respiratoire aiguë des voies respiratoires supérieures ou inférieures.

Si des symptômes respiratoires se développent :

- prélèvement d'un échantillon pour le diagnostic de COVID-19 à l'hôpital ou par un confrère/une consœur s'il dispose du matériel;
- en attendant le résultat, rester en isolement à domicile ;
- si le résultat est positif (cas confirmé) : s'isoler pendant au moins 7 jours, ou plus, jusqu'à la disparition des symptômes ;
- si le résultat est négatif : prise en charge habituelle.

5. CONTACT AVEC LE SERVICE DE « SURVEILLANCE DES MALADIES INFECTIEUSES » DE VOTRE RÉGION

Le kinésithérapeute ne doit contacter le service de « surveillance des maladies infectieuses » qu'en cas de questions ou de situation particulière.

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

- 0478/77.77.08
- notif-hyg@ccc.brussels
- Interface Matra –Bru: <https://www.wiv-isp.be/matra/bru/connexion.aspx>

WALLONIE (AVIQ) ET CANTONS DE L'EST

- 071/205.105 ou 071/337.777
- surveillance.sante@aviq.be
- Interface Matra : <https://www.wiv-isp.be/matra>

FLANDRE

Pendant les heures ouvrables : www.zorg-en-gezondheid.be/contact-infectieziektebestrijding-envaccinatie

- Anvers : 03/224.62.06
- Limbourg: 011/74.22.42
- Flandre orientale : 09/276.13.70
- Brabant flamand : 016/66 63 53
- Flandre occidentale : 050/24.79.15

En dehors des heures ouvrables : 02/512.93.89

Infectieziektebestrijding@vlaanderen.be

6. SITES WEB UTILES

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter les sites web suivants :

- www.sciensano.be
- www.info-coronavirus.be